
342ème séance plénière

FSC Journal No 348, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 6/01
EXECUTION DES ECHANGES DE DONNEES RELATIVES
AUX SYSTEMES D'ARMES ET EQUIPEMENTS
D'IMPORTANCE MAJEURE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant les dispositions pertinentes des paragraphes 11 à 12 du Chapitre I du Document de Vienne 1999 sur les données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeure et du paragraphe 5 sur les données techniques et photographies du document concernant l'échange global d'informations militaires,

Rappelant en outre que, pour la majorité des Etats participants, les derniers échanges complets de données remontent à 1992 et 1994,

Afin de favoriser l'application intégrale de ces dispositions par tous les Etats participants,

Décide

- De procéder sous forme électronique (CD-ROM) à un échange d'informations qui permettra de mettre à jour les données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeure, composées de données techniques et de photographies, conformément au Document de Vienne 99 (paragraphes 11 à 12 et annexe III) et au document concernant l'échange global d'informations militaires (paragraphe 5) ;
- De procéder à l'échange de données le 15 décembre 2002 au plus tard ;
- De fournir une copie des données échangées au Centre de prévention des conflits (CPC) et de le charger de rendre compte dans ses examens et rapports périodiques de l'application de la présente décision. Sur demande, le CPC coordonnera l'octroi d'une assistance technique en vue de l'application de la présente décision par les Etats participants.